**Avertissement**

La Fédération Nationale de l’Habillement vous informe sur la législation sociale. Ces textes ont un caractère indicatif et non-exhaustif : ils relèvent, en effet, exclusivement de l'information juridique à but documentaire et ne traite pas tous les cas particuliers. Vous êtes responsable de la consultation, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie qui ne vous dispense ni de votre obligation de vous informer par vous-même ni de recourir aux conseils personnalisés d’un professionnel du droit.

**Ce modèle s’adresse aux entreprises qui n’ont pas de délégué syndical.**

**Pour les entreprises qui ont un comité social et économique : vous devez obtenir un vote favorable à cette mise en place.**

**L’accord de vos salariés n’est pas requis.**

**Entête entreprise**

**Décision unilatérale**

**Remplacement (indiquer : total ou partiel) du paiement des heures supplémentaires ainsi que leurs majorations par un repos compensateur équivalent en temps**

**Article 1 - Objet de la décision unilatérale**

En application de l’article L. 3121-28 du code du travail, l’entreprise ……………. (indiquer : dénomination sociale) située …………...... (indiquer : siège social/adresse) met en place le remplacement du paiement des heures supplémentaires ainsi que leurs majorations par un repos compensateur équivalent en temps.

Il s’agit d’un remplacement total

OU

Il s’agit d’un remplacement partiel (expliquez le découpage : ….).

**Article 2 - Modalités**

Vous pouvez solliciter la prise de la contrepartie obligatoire en repos à compter de 7 heures acquises.

Vous disposez d’un délai de 2 mois suivant l’acquisition de ces heures pour prendre une journée ou des demi-journées de repos.

Vous devrez transmettre votre demande avec un délai de prévenance d’au moins 1 semaine, en indiquant la date et la durée du repos demandé.

Nous vous répondrons sous 7 jours à réception de la demande, en nous réservant le droit de différer la prise du repos en raison d’impératifs liés au fonctionnement de l’entreprise et de vous proposer une autre date dans le cadre du délai de 2 mois.

**Article 3 - Révision de la décision**

Le contenu de la présente décision unilatérale peut être modifié à tout moment unilatéralement par l’entreprise.

Après diffusion de la décision unilatérale modifiée, les changements sont applicables au terme d’un délai de préavis d’un mois.

**Article 4 - Prise d'effet, durée**

La présente décision prend effet le ...................... (date). Elle est conclue pour une durée ...................... (indiquer : déterminée/indéterminée).

**Article 5 - Notification de la décision**

La présente décision unilatérale est affichée dans les locaux de l’entreprise (indiquer l’endroit précis) et remis en main propre contre décharge aux salarié.

Fait à ........................ (lieu), le .......................... (date)

Pour l'entreprise

............................ (prénom) ......................... (nom)

......................... (qualité)

Signature